Plan Vigipirate - consignes à suivre

URGENCE ATTENTAT

Signaler à un membre du personnel de l'UPJV tout objet ou comportement anormal

Numéro d'urgence police : 17

En raison de la mise en application des mesures du plan Vigipirate porté au niveau "alerte attentat" sur l'ensemble du territoire, il vous est demandé à titre individuel d'observer la plus grande vigilance et de respecter les consignes de sécurité habituelles (notamment le dégagement des issues de secours et des portes coupe-feu) ainsi que les consignes spécifiques suivantes, et ce jusqu'à nouvel ordre.

Fréquentation du domaine universitaire :chaque membre de la communauté présent dans l'enceinte du domaine universitaire doit pouvoir justifier de son statut de personnel ou d'étudiant de l'UPJV. Cette consigne va être diffusée aux étudiants.

Signalement d'éléments suspects : faisant appel au discernement de chacun, nous vous demandons d'être attentif aux signaux faibles pouvant être captés (comportement inadapté) et de faire remonter ces informations à l'adresse vigilanceupjv@u-picardie.fr. Tout élément suspect ou situation anormale (sac abandonné, véhicule ou comportement suspect) y compris aux abords de l'établissement, doit être signalé au Cabinet du Président : cabinet@u-picardie.fr.
Dans un contexte d'urgence absolue, l'appel aux autorités via le 17 est prioritaire. Il doit immédiatement être suivi par un signalement au Cabinet du Président.

arrêté portant application des mesures relatives à l'état d'urgence (pdf)

> télécharger le fichier (pdf)

Télécharger

Fiches bons réflexes – (466 ko, PDF)